

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la mairie salle de réunion, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20h30 mn

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie RIEUCAU, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE

Pouvoir : Catherine AUBIN à Christophe BILOE ; Orlane MAILLARD à Jean-Félix WAWRZYNIAK, Claire BAGLAN à Marie-Josée DUË et Nicole LABICHE à Noémie WEZEL

Absent excusé : Fabrice LAGOUANELLE

Secrétaire : Jean-Daniel LOMENEDE

Informations du maire :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de retenir la date du Mercredi 28 Juin. Le festival itinérant "Les Embarqués" organisé par l'Agglo Seine-Eure commencera par 2 spectacles à Terres de Bord.

Vote du PV du 3 octobre 2022 :

Après les dernières modifications apportées, les élus de l'opposition n'ont pas de nouveau relu le procès-verbal. Aucune observation.

Vote par 14 voix et 4 absentions (M. DE LA HAYE, Mme DESHAYES, M. LECOMTE et Mme SASSINE).

Vote du PV du 5 décembre 2022 :

M. LECOMTE demande que les questions apparaissent à l'ordre du jour du conseil municipal, pour que les administrés aient connaissance des questions soumises par les élus de l'opposition. M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'obligation et fait remarquer que l'équipe municipale précédente ne le faisait pas non plus.

Vote par 16 voix pour et 2 absentions (M. DE LA HAYE et Mme DESHAYES).

[Vote du compte administratif de 2022](#)

Section de fonctionnement	
Recettes	913 858.96 €
Dépenses	787 637.19 €
Résultat	126 221.77 €

Section d'investissement	
Recettes	76 129.80 €
Dépenses	190 349.82 €
Résultat	-114 220.02 €

**Monsieur VIEL Jacques doyen d'âge procède au vote
Voté à l'unanimité**

EXCLU : 1 voix (Patrice PHILIPPE)

Approbation du compte de gestion 2022

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuvé à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de 2022 sur 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent de fonctionnement de **246 560.04 €**

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	126 221.77 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	120 338.27 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	246 560.04 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-106 963.95 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-17 999.00 €
Besoin de financement F	=D+E -124 962.95 €
AFFECTATION = C	=G+H 246 560.04 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	124 962.95 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	121 597.09 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Voté à l'unanimité

Vote des taux 2023

Le conseil municipal **DECIDE** le maintien des taux sans augmentation par rapport à 2022

TH : 8.30% ¹

TFB : 42,43 %

TFPNB : 47,55 %

Ces taux seront reportés sur le formulaire 1259 COM.

Voté à l'unanimité

City stade ou terrain multisports

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Madame Duë :

- APPROUVE la création d'un terrain multisports pour un montant de 51 750.50 € HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE)

La poste mise aux normes de l'adressage

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire :

- ACCEPTE les 2 devis ci-dessus pour un montant de 6 639.28 € HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Voté à l'unanimité

Vote du budget primitif de 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du budget primitif 2023 qui a été soumis à la commission finance en date du 7 mars 2023.

Monsieur WAWRZYNIAK adjoint aux finances, présente et commente le budget primitif 2023 équilibré comme suit après reprise des résultats :

Section de fonctionnement dépenses et recettes pour un montant total de 971 916.51€

Section d'investissement dépenses et recettes pour un montant total de 264 682.06€

POUR : 14

CONTRE : 4 (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE)

ABSTENTION : 0

Demande de subventions 2023 pour la création d'un city stade

Le Conseil Municipal, **DECIDE** de demander une subvention au titre de la DETR 2023, d'un montant de 40% et au titre de la DSIL d'un montant de 20% pour la création du City Stade.

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

- DETR : 20 700.20 € (40%)
- DSIL : 10 350.10 € (20%)
- Agence du sport : 5 175.05€ (10%)
- Agglo Seine Eure : 5 175.05€ (10%)

Sous-total aides publiques : 41 400.40 € (80%)

- Autofinancement commune : 20 700.20 € (20%)

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Marie-Claude SASSINE, et Thierry LECOMTE)

Demande DETR 2023 mise aux normes de l'adressage

Le Conseil Municipal, **DECIDE** de demander une subvention au titre de la DETR 2023, d'un montant de 40%.

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

- DETR : 2 655.71 € (40%)
- Autofinancement commune : 3 983.57 € (60%)

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Voté à l'unanimité

Avis sur l'enquête publique « Création d'un forage d'irrigation »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique s'est déroulée du 13 février 2023 à 15h au 16 mars 2023 à 12h sur le territoire de la commune, pour le projet de réalisation d'un forage d'irrigation sur la commune au lieu-dit « La couture » présenté par la SCEA DES QUATRE VOUGES ».

CONSIDERANT que le conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée peut donner un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique,

CONSIDERANT que l'exploitation susvisée peut comporter un danger pour la protection de la nature et de l'environnement et impacter la ressource en eau.

Le conseil municipal donne un avis défavorable au projet précité

POUR : 1 (Jacques VIEL)

CONTRE : 16

ABSTENTION : 1 (Hubert DE LA HAYE)

Classement de chemin du petit noyer et de la sente de la pâture en chemin communaux

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Viel, **DECIDE** conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière

**Le classement de La sente de la Pâture et le chemin du Petit noyer
en chemin communal portant ainsi la longueur de la voirie en ml à 22 782.83**

Voté à l'unanimité

Adhésion à Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie

Le Conseil de municipal **DECIDE** d'adhérer à l'Union Régionale des Collectivités Forestières ainsi qu'à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ; désigne comme représentant titulaire **Christophe BILOE** et en suppléant **Claire BAGLAN** pour représenter la commune auprès de ses instances (Union régionale et Fédération nationale).

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Hubert DE LA HAYE)

Redevance dispersion des cendres et plaques nominative

Considérant l'intérêt pour les familles d'apposer une plaque d'identification en mémoire de leurs défunts, le conseil municipal, **DECIDE** de fixer à compter de ce jour les tarifs suivants concernant le droit d'occupation décennale de la plaque du souvenir dans les jardins du souvenir aménagés au sein des cimetières de la commune soit :

Droit d'occupation décennale de dépôt d'une plaque du souvenir sur le monument du Jardin du Souvenir en mémoire d'un défunt dont les cendres y ont été dispersées : **150 euros**

Renouvellement de l'autorisation décennale pour une durée de 10 ans de dépôt d'une plaque du souvenir sur le monument du Jardin du Souvenir en mémoire d'un défunt dont les cendres y ont été dispersées : **150 euros**

Voté à l'unanimité

Redevance occupation du domaine public

Le conseil municipal **DECIDE** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications et autres opérateurs présents sur la commune.

Pour cette année 2023, sur le domaine public routier communal, les nouveaux plafonds de la redevance sont les suivants :

- artères souterraines : 46.95 € par km
- artères aériennes : 62.60 € en aérien
- autres installations au sol : 31.30 €/m²

De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Agglomération Seine Eure

Avis de la commune de Terres de Bord sur le Projet de modification n°2 du PLUiH

Après avoir entendu l'exposé de Christophe BILOE conseiller municipal en charge de l'urbanisme et en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** d'émettre un avis favorable à l'approbation de la modification n°2 du PLUiH par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sera transmise à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Voté à l'unanimité

Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat n°4 (PLH4) 2023-2028

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et ayant délibéré, **DECIDE** de prononcer un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH4) 2023-2028 arrêté par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Débat sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal

Monsieur le Maire invite les élus à débattre des orientations générales de ce document et à en prendre acte.

Plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

Est-ce que les panneaux lumineux existant restent ou peuvent-ils être enlevés ?
Y a-t-il une possibilité de retrait de l'existant ?

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui ont contribué au débat sur les orientations du RLPi. Il précise que ce dernier fera l'objet d'un débat au conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure le 28 avril 2022.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du RLPi et du débat qui s'est tenu.

Séance levée : 22h47

Patrice PHILIPPE, maire